



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 118 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège : approche concertée et coordonnée à l'échelle mondiale de la gestion des installations

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans ses rapports à l'Assemblée générale sur les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 1996-1997 (A/50/7), 1998-1999 (A/52/7) et 2000-2001 (A/54/7), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé que le Siège conserve son rôle de coordination concernant l'état de tous les bâtiments des Nations Unies, l'estimation de leur valeur, les contrats relatifs à l'entretien des biens, les mesures d'économie, les travaux d'entretien, de transformation et de rénovation, ainsi que les questions environnementales.

Afin de faciliter la coordination des questions d'intérêt commun concernant la gestion des installations, le Bureau des services centraux d'appui propose de constituer une équipe de collaborateurs, composée de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs dans chaque lieu d'affectation à l'échelle de l'Organisation, appelée « Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège ». Cette équipe maintiendrait des contacts et échangerait des informations à intervalles réguliers sur les meilleures pratiques, les approches communes et les directives générales en vue d'améliorer la sécurité, la fiabilité, le fonctionnement et les opérations des installations, toute en intégrant les innovations technologiques dans les infrastructures.

* A/55/150.

** Le présent rapport a demandé des apports et un examen détaillé par les Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, les commissions régionales et les fonds et programmes locaux. Ce processus d'examen a pris six semaines supplémentaires, ce qui a retardé la présentation du rapport.

Le présent rapport définit le cadre du réseau proposé et décrit l'approche devant permettre de faire en sorte que la gestion des bâtiments et les services d'appui connexes soient assurés de manière sûre, fiable, économique et sans retard, et qu'ils soient de qualité, instaurant un milieu de travail plus productif qui accroîtrait la satisfaction des clients.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Approche proposée	7–15	3
III. Programme pilote d'échange d'informations	16–17	4
IV. Séminaire inaugural du Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège	18–19	5
V. Sujets d'intérêt commun	20	5
VI. Mandat	21	6
VII. Fonctions du Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège	22	6
VIII. Composition	23	7
IX. Ressources budgétaires, humaines et autres	24	7
X. Conclusions : stratégie de programme en vue de l'adoption d'une approche concertée et coordonnée concernant l'efficacité administrative et financière des services relatifs aux biens et bâtiments des Nations Unies	25–29	7

I. Introduction

1. Depuis 1945, l'ampleur, la complexité et la diversité géographique des activités de l'ONU se sont accrues, entraînant une augmentation importante du nombre et de la superficie des locaux occupés par l'Organisation. De ce fait, le parc immobilier actuellement administré par l'ONU est considérable, tant en termes physiques qu'économiques.

2. L'enquête sur les biens immobiliers effectuée en 1999 (A/54/628) montre que les sites occupés par l'ONU ont une superficie totale de 175,65 hectares, dont 134,77 hectares appartiennent à l'Organisation et 40,8 hectares sont loués pour un prix symbolique ou sans frais. La surface plancher brute totale des bâtiments sur ces sites est de 1 098 098 mètres carrés. Une superficie supplémentaire de 154 523 mètres carrés est louée au prix du marché, ce qui porte la surface plancher brute totale à 1 252 621 mètres carrés.

3. La valeur estimative totale de l'ensemble des terrains et bâtiments (appartenant à l'Organisation ou loués pour un prix symbolique ou sans frais) est d'environ 5 186 950 291 dollars. La valeur actuelle des terrains et bâtiments appartenant à l'ONU est estimée à 1 289 101 248 dollars (terrains) et 1 796 300 547 dollars (bâtiments), soit un total de 3 085 401 795 dollars.

4. Ces biens représentent des investissements importants qui ont été effectués soit collectivement par les États Membres, par le biais des contributions qu'ils versent au budget ordinaire, ou à titre individuel par des gouvernements ou d'autres entités qui ont mis des terrains et des bâtiments à la disposition de l'Organisation pour un prix symbolique ou à titre gracieux. La valeur de ces biens n'est pas seulement monétaire, puisqu'ils remplissent une importante fonction non seulement sur le plan opérationnel mais aussi sur le plan culturel et symbolique.

5. De ce fait, l'Organisation a non seulement la responsabilité de maintenir et d'augmenter les investissements des États Membres mais elle doit aussi assurer un cadre fonctionnel et sans danger aux fonctionnaires, aux délégations et aux visiteurs, de manière proactive et rentable, par la mise en oeuvre de politiques avancées en matière de gestion et de budget et en ce qui concerne les passations de contrats.

6. Dans ce contexte, le CCQAB a recommandé, dans ses rapports à l'Assemblée générale sur les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 1996-

1997¹, 1998-1999² et 2000-2001³, que le Siège conserve un rôle de coordination en ce qui concerne l'état des installations, l'estimation de la valeur des biens immobiliers, les contrats relatifs à l'entretien des bâtiments, les mesures d'économie et tous les travaux d'entretien, de transformation et de rénovation, et les préoccupations d'ordre environnemental.

II. Approche proposée

7. En 1984, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du CCAQB tendant à ce que l'ONU assume la responsabilité du contrôle et de l'administration générale des travaux de construction hors Siège. Un Coordonnateur de la construction des bâtiments hors Siège a été nommé pour diriger et contrôler tous les projets extérieurs, y compris la sélection des cabinets d'architectes et des sociétés d'ingénierie, la supervision des procédures de passation des contrats et la coordination des travaux du personnel, des consultants et des entrepreneurs.

8. Le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs a été créé au sein du Bureau des services généraux en 1988 en tant qu'unité administrative séparée. En plus du contrôle et de l'administration générale de la construction des bâtiments hors Siège, le Groupe a aussi été chargé de superviser la planification, la gestion et le fonctionnement de toutes les installations de l'Organisation; d'établir des bases de données pour ses principaux biens et des directives sur les normes en matière d'espace; d'examiner les besoins à long terme en matière de locaux dans tous les sites; et de formuler et d'appliquer des programmes d'entretien à long terme pour toutes les installations.

9. Le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs s'est attaché à fournir un soutien technique et un appui en matière de gestion et d'orientation pour la construction d'installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et de locaux à usage de bureaux à Nairobi. Les besoins du Groupe en personnel étaient directement liés aux responsabilités concernant le niveau de financement pendant la période de construction, qui a été achevée en 1996. Les responsabilités du Groupe ont été réorientées de la supervision des grands travaux de construction vers la fourniture de conseils généraux et de directives

concernant tous les aspects de la gestion des installations. Il était donc plus facile de restructurer le Groupe dans le cadre de la Division de la gestion des installations en fournissant un appui directif et en travaillant en étroite collaboration avec les administrateurs chargés des biens immobiliers hors Siège en vue de régler certains problèmes.

10. Afin que le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs puisse s'acquitter de ses responsabilités et fonctionner de manière efficace, conformément aux recommandations du CCQAB, il faudrait centraliser au Siège de l'ONU toutes les données relatives aux biens extérieurs. Une telle mesure représenterait une tâche considérable : cela supposerait en effet de connaître parfaitement chaque installation, ses caractéristiques spécifiques, les travaux d'entretien déjà effectués, les besoins opérationnels, les programmes de rénovation et d'expansion, et les budgets connexes. Cette centralisation de la coordination et de la gestion entraînerait une augmentation importante des besoins en personnel, des frais de voyage et des ressources budgétaires nécessaires.

11. Toutefois, compte tenu des technologies modernes en matière de communication et des échanges d'informations très rapides, une coordination effective et en temps voulu peut être facilitée par le développement des contacts par le biais du courrier électronique, d'Internet et de l'échange de données en ligne. Au lieu de tenter de centraliser tous les dossiers et ressources au Siège, il vaudrait mieux coordonner toutes les questions liées aux installations par le biais d'un réseau d'échange fondé sur les technologies numériques de l'information, comprenant un ou plusieurs fonctionnaires de la catégorie des administrateurs désignés en tant qu'interlocuteurs au Siège et dans chacun des lieux d'affectation. Cette équipe, constituée à l'échelle du système, serait chargée d'échanger périodiquement des informations sur les meilleures pratiques, les approches communes et les directives générales permettant d'améliorer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité et le fonctionnement des installations, tout en intégrant les nouvelles technologies dans l'infrastructure des bâtiments.

12. Il est donc proposé d'adopter une approche décentralisée sur les plans technique, administratif et budgétaire pour la gestion globale et coordonnée des installations, reposant sur l'échange d'informations. À ce sujet, le Bureau des services centraux d'appui, en collaboration avec l'équipe d'administrateurs désignés

dans chaque lieu d'affectation, assurera la coordination en ce qui concerne le contrôle des échanges d'informations et la diffusion des politiques dans les installations hors Siège.

13. Jusqu'à présent, le budget-programme était établi sur la base des besoins d'entretien immédiats de chaque lieu d'affectation, sans que soient évalués les besoins d'ensemble dans le cadre d'un programme coordonné, conçu pour fixer des priorités et limiter les risques de pointes dans les besoins de crédits budgétaires. Il est de plus en plus évident que la poursuite d'une méthode qui se limite à dresser dans le budget la liste des ressources nécessaires pour chaque lieu d'affectation sans établir une structure de programme intégrée crée la probabilité que ces crédits « éparpillés » soient utilisés avec des pertes d'efficacité et que certains bâtiments ne soient pas entretenus, réparés ou rénovés techniquement en temps voulu ou que la concentration sur les « solutions d'urgences » ne réponde pas aux objectifs organisationnels et en matière de programmes à moyen et à long terme.

14. L'adoption d'une approche intégrée, coordonnée et exécutée en collaboration, par le biais d'un échange d'informations régulier concernant l'état des bâtiments, les questions d'environnement et de sécurité, la passation de contrats, les services et les programmes de rénovation, par une équipe d'administrateurs désignés dans chaque lieu d'affectation, comme il est proposé ici, pourrait contribuer à promouvoir une communication efficace et rapide. Cela faciliterait une planification efficace, ainsi que la gestion, la transformation et la rénovation, l'entretien et le fonctionnement de toutes les installations de l'Organisation au Siège et à l'extérieur.

15. On pense qu'une telle démarche pourrait permettre d'établir un programme coordonné de gestion des bâtiments à l'échelle mondiale, doté de ressources suffisantes axées sur les résultats, et d'établir une planification coordonnée à long terme, tenant compte des besoins opérationnels et des objectifs organisationnels.

III. Programme pilote d'échange d'informations

16. En 1999, un programme pilote concernant un réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège a été proposé et lancé comme moyen d'améliorer les services d'appui. Il a été de-

mandé à chaque lieu d'affectation de désigner un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs de son service des bâtiments ou bureau des services généraux qui a participé au programme de préparation au passage à l'an 2000. Par le biais de ce programme d'échange d'informations, les intéressés ont pu mettre en commun les « plans d'urgence » pour chacun des sites, proposer des améliorations et communiquer en ligne au sujet d'observations supplémentaires avant, pendant et après le passage à l'an 2000. Le processus a démontré la valeur d'un réseau mondial d'échange d'informations.

17. Par la suite, le même processus de coordination a été utilisé avec succès pour collecter des données concernant l'estimation de la valeur des biens immobiliers hors Siège et les budgets d'entretien; échanger des données sur la gestion des matériaux contenant de l'amiante sur divers sites; et examiner les options en matière de systèmes d'automatisation informatisé et de gestion de la maintenance.

IV. Séminaire inaugural du Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège

18. Un séminaire pilote a été organisé au Siège de l'ONU, du 31 janvier au 8 février 2000, afin d'examiner les possibilités de création et de fonctionnement d'un réseau mondial d'échange d'informations. Des représentants des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, des locaux des Nations Unies à Bonn, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et des commissions régionales y ont participé. Il a été demandé aux principaux représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Coordonnateur du projet relatif aux services communs, du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale de participer aux délibérations. La Division de l'informatique, la Division des achats et le Service de sécurité et de protection ont présenté des exposés sur leurs mandats et fonctions respectifs. Le coordonnateur du projet relatif aux services communs des Nations Unies pour New

York, en collaboration avec le Sous-Groupe sur les services des locaux communs du Groupe des Nations Unies pour le développement, a présenté des stratégies et donné des exemples de l'expérience acquise par l'approche des services communs qui sont conformes aux initiatives de réforme du Secrétaire général.

19. Les participants ont reconnu que la coordination à l'échelle mondiale et les échanges d'informations les aidaient à fournir des services de qualité. Une recommandation importante de cette réunion a été la proposition de créer le Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers, afin de poursuivre les échanges concernant les idées, les problèmes, les questions d'orientation, les services et autre questions opérationnelles relatives à la gestion des installations. Le Groupe a fait des recommandations proposant des discussions techniques, par le biais d'échanges en ligne, et des réunions annuelles qui se tiendraient dans divers lieux d'affectation.

V. Sujets d'intérêt commun

20. Sur la base des délibérations et des indications du séminaire inaugural, les participants ont décidé de se concentrer sur les activités ci-après :

- a) Mesures standard et plans d'action pour les questions d'environnement, de santé et de sécurité;
- b) Directives et normes pour la gestion des locaux, le mobilier et les rénovations intérieures;
- c) Établissement et mise à jour de base de données communes pour les principales installations, les budgets et les questions contractuelles;
- d) Directives et normes pour les questions relatives à la technologie des infrastructures et des bâtiments à la Division de l'informatique;
- e) Mise en commun et administration des contrats de louage de services;
- f) Conception de sites Web pouvant être reliés pour échanger des informations sur les questions de procédure, de services et de politique générale;
- g) Élaboration et application d'un programme global et des mesures pour le Réseau d'échange d'informations sur les biens immobiliers hors Siège et séminaire annuel d'échange d'informations dans l'un des lieux d'affectation;

h) Normes et directives concernant l'application de mesures relatives au rendement énergétique et hydrique et à la gestion des ressources énergétiques et hydrauliques;

i) Promotion de la notion de « services communs » en vue de rationaliser et d'améliorer les services fournis;

j) Élaboration et mesure des indicateurs de résultat qui pourraient être liés aux budgets-programmes;

k) Directives et politiques concernant l'externalisation et le recours au personnel interne;

l) Directives et politiques concernant la planification de l'amélioration des équipements à moyen terme et à long terme.

VI. Mandat

21. Les participants ont examiné et établi le mandat du Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège, conformément à l'approche proposée au chapitre II plus haut.

VII. Fonctions du Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège

22. Les fonctions du Réseau sont les suivantes :

a) Afin d'encourager la coordination des efforts concernant la gestion des bâtiments, le Bureau des services centraux d'appui, au Siège de l'ONU, établira, en étroite collaboration avec les administrations des autres lieux d'affectation, un programme intégré et systématique, à l'échelle de l'Organisation, concernant les échanges d'informations sur les questions de politique générale, d'administration, d'achat et de budget, dont les objectifs seront les suivants :

- i) Mettre en place un cadre commun concernant les paramètres critiques, l'état et la valeur des biens;
- ii) Évaluer les dépenses opérationnelles et les frais d'entretien relatifs;
- iii) Élaborer des stratégies pour la planification à court terme, à moyen terme et à long terme des

transformations, rénovations et gros travaux d'entretien;

iv) Élaborer des normes, politiques et procédures en matière de conception et de construction;

v) Examiner les questions de santé et de sécurité en matière d'énergie et d'environnement.

b) Des bases de données complètes et détaillées seront établies afin de faciliter l'élaboration des programmes et l'application de normes et directives pour les travaux d'entretien et opérations à long terme. Afin que la gestion efficace des installations corresponde aux objectifs organisationnels, le programme intégré portant sur les gros travaux d'entretien devrait porter sur une période de planification de 10 à 15 ans. Toutefois, des plans à moyen terme et des projets de budget-programme pour les exercices biennaux continueront d'être présentés tous les quatre ans et tous les deux ans comme prévu, mais d'une importance accrue sera accordée à la coordination et à l'intégration des éléments de programme ainsi qu'à la cohérence budgétaire à long terme;

c) Les données typiques suivantes seraient collectées :

- i) Inventaire des biens et bâtiments appartenant à l'ONU ou occupés par elle;
- ii) État physique des biens et bâtiments;
- iii) Augmentation ou diminution du nombre de bâtiments ou de locaux depuis leur occupation initiale;
- iv) Valeur actuelle des biens et bâtiments;
- v) Budgets d'entretien et de réparation demandés pour chaque exercice biennal par rapport aux normes du secteur dans chaque lieu d'affectation en ce qui concerne la valeur des bâtiments;
- vi) Liste des services sous-traités, nature et forme de ces services et expériences spécifiques concernant les services fournis par du personnel interne et du personnel extérieur;
- vii) Mesures d'efficacité concernant la planification de l'espace, les transformations et rénovations, la passation de contrats et les économies d'énergie/eau;
- viii) Préoccupations du personnel concernant la prévention des accidents du travail et des mala-

dies professionnelles, et manière dont ces questions sont examinées;

ix) Examen des propositions et recommandations du groupe sur l'échange d'informations;

x) Recommandation d'initiatives et de plans d'action afin d'améliorer les opérations et les services;

xi) Obtention d'un appui et mobilisation de ressources, si nécessaire, afin d'appliquer des recommandations à chaque lieu d'affectation;

VIII. Composition

23. Les principaux membres du Réseau sont les suivants :

a) Directeur/Chef de la Division de la gestion des installations, au Siège;

b) Un ou plusieurs administrateurs hors classe du Siège;

c) Un ou plusieurs administrateurs hors classe de chaque lieu d'affectation;

d) Un ou plusieurs administrateurs hors classe des organismes et programmes des Nations Unies, comme l'UNICEF, le PNUD, l'UNOPS et le FNUAP.

IX. Ressources budgétaires, humaines et autres

24. Toutes les ressources nécessaires pour soutenir le Réseau au Siège de l'ONU et dans chacun des lieux d'affectation et fonds et programmes seront inscrits à leurs budgets ordinaires respectifs, aucun financement centralisé séparé n'étant prévu. Cette question pourra être réexaminée pour tout projet de construction important qui pourrait relever de l'examen et de la gestion du Réseau.

X. Conclusions : stratégie de programme en vue de l'adoption d'une approche concertée et coordonnée concernant l'efficacité administrative et financière des services relatifs aux biens et bâtiments des Nations Unies

25. Les bâtiments, terrains et installations d'appui appartenant à l'ONU ou loués par elle constituent une ressource importante de l'Organisation. Ils ne sont pas seulement prestigieux, présentant un intérêt historique, mais symbolisent aussi l'Organisation par son caractère architectural et son image mondiale.

26. Leur état physique affecte dans une large mesure l'efficacité du Secrétariat et les activités de conférence, administratives, humanitaires et socioéconomiques, ainsi que les opérations de maintien de la paix.

27. Dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général visant à élargir et renforcer les services communs et en suivant les bonnes pratiques du secteur, il faut adopter une approche concertée et coordonnée de la planification et de la budgétisation des transformations, des améliorations, des opérations et de l'entretien de tous les biens immobiliers de l'ONU à l'échelle mondiale par la mise en commun des connaissances, données d'expérience et arrangements contractuels et en tirant les enseignements des expériences acquises.

28. Afin de faciliter un tel effort, il est proposé d'adopter une approche décentralisée. À ce sujet, le Bureau des services centraux d'appui assumera un rôle de coordination pour le suivi, l'échange d'informations et la diffusion des politiques concernant les sites hors Siège, en collaboration avec une équipe d'administrateurs désignés à l'échelle du système en tant qu'interlocuteurs de chaque lieu d'affectation. Cette équipe établirait et actualiserait une base de données sur la valeur de tous les terrains, bâtiments et biens, locaux à usage de bureaux et servant à des conférences, les dépenses opérationnelles et frais d'entretien relatifs et autres paramètres, afin de faciliter l'élaboration des programmes et l'application de normes et directives en vue d'assurer la coordination des opérations et des contrôles environnementaux, la planification des installations et de l'établissement des bud-

gets. Le Réseau procéderait à des échanges réguliers d'informations par le biais d'Internet et du courrier électronique et se réunirait une fois par an dans l'un des lieux d'affectation afin d'examiner les questions d'intérêt immédiat. Les crédits et autres ressources nécessaires seraient prévus aux budgets ordinaires des bureaux de chacun des lieux d'affectation. Pour que la planification, la budgétisation et la gestion efficace des installations correspondent aux objectifs organisationnels, on s'efforcera d'étaler sur une période de 10 à 15 ans les transformations, améliorations, gros travaux d'entretien et programmes de construction intégrés. Les plans à moyen terme et projets de budget-programme biennaux continueront d'être présentés tous les quatre et deux ans, comme prévu, mais une importance accrue sera accordée à la coordination et à l'intégration des éléments de programme, ainsi qu'à la cohérence budgétaire à long terme.

29. Le Secrétaire général ferait périodiquement rapport à l'Assemblée générale sur les activités et résultats spécifiques du Réseau, selon que de besoin.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 7 (A/50/7), chap. II, titre XI, sect. 31, par. XI.21.*
- ² *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 7 (A/52/7/Rev.1), chap. II, titre XI, sect. 31, par. XI.6.*
- ³ *Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 7 (A/54/7), chap. premier, par. 92; chap. II, titre VIII, par. VIII,39; titre XI, par. XI.6.*